

# Cours de citoyenneté : une lettre polémique

L'échevine de l'Enseignement envoie une brochure prônant deux heures de ce cours au lieu d'une

**L**es parents d'élèves forestois ont reçu au mois de mai dernier, un courrier leur donnant des informations sur les cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (CPC). Le problème, c'est que la lettre, signée par l'échevine de l'Instruction publique, Françoise Père (PS), est accompagnée d'une documentation de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (Fapeo) qui prône le choix de deux heures au lieu d'une. Un manque de neutralité épinglé par le collectif des professeurs de religions/morale/ CPC et le conseiller communal, Laurent Hacken (cdH).

Depuis la rentrée 2017, les élèves

de l'enseignement officiel, officiel subventionné et libre non confessionnel doivent suivre un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (CPC).

Le 8 mai dernier, les parents d'élèves des écoles communales forestoises ont reçu, un courrier d'information sur ce cours. Ce qui pose question, c'est que l'échevin de l'Instruction publique de Forest, Françoise Père, qui signe ce courrier, y a également joint de la documentation de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (Fapeo) qui prône le choix de deux heures de CPC au lieu d'une. Pour rappel, les élèves ont une heure obligatoire du CPC. Les parents ont alors le choix d'inscrire leur enfant à une heure de religion ou de morale ou encore d'opter pour deux

heures de CPC. Pour le collectif des professeurs de religions/morale/CPC (Corme) qui s'est procuré la lettre, la démarche est discutable. « *La question du respect de la neutralité se pose d'autant plus quand cette publicité est proposée aux parents par le pouvoir organisateur et la direction d'une école* », a déclaré le Corme à nos confrères du Soir.

Pour Laurent Hacken, conseiller communal cdH de Forest, il s'agit clairement d'influencer le choix des parents. « *Ce sont des réflexes idéologiques d'un autre siècle* », dénonce-t-il. « *Ce n'est pas à la commune de dire aux parents quel choix ils doivent faire pour leurs enfants* », ajoute l'élu, qui interpellera le collègue au prochain conseil communal. « *Ce n'est pas la pre-*

*mière fois que cela arrive et ça dérange certains parents.* »

## RAPPEL DE LA MINISTRE

Du côté du cabinet de la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (cdH), on est au courant du problème. « *La ministre a réédité une circulaire qui rappelle les devoirs de chacun et aux établissements scolaires de ne pas influencer les familles dans leur choix* », nous dit-on. « *Il faut préciser que la Fapeo n'est pas mise en cause, elle joue son rôle d'association de parents. Ce qui pose problème, c'est de glisser de la documentation dans le cartable des élèves d'une école* », indique le porte-parole de la ministre. Contactée par La Capitale, Françoise Père, n'a pas répondu à nos sollicitations. ●

J.C.